

NOTES DE PRÉPARATION ET GRILLE DE CORRECTION
DES TRAVAUX D'ÉQUIPE DU COURS POL-4790
(HIVER 2012)

1 - NOTES DE PRÉPARATION :

- Ce travail s'effectue en équipe de quatre personnes et compte pour un total de 40 % de la note finale de chaque étudiant. Tout écart par rapport à cette consigne stricte doit avoir été approuvé par le professeur, à défaut de quoi le travail ne sera pas accepté. Cependant, en aucun cas, un travail individuel ne sera considéré.
- L'équipe doit faire valider par le professeur le choix de son sujet (sous forme d'affirmation ou de question) et de l'orientation qu'elle entend développer le (ou avant le) 21 février 2012, en présentant par écrit son choix, auquel le professeur répondra également par écrit.
- Ce travail se présentera sous forme d'un court texte inspiré à l'équipe par une question ou une affirmation qu'elle aura définie elle-même et à laquelle elle tentera de répondre en 1500 mots **maximum**, incluant l'ensemble des caractères et des entêtes. La page frontispice, ainsi que les notes de bas de page (si nécessaire uniquement) ne sont cependant pas comptabilisées.
- Il s'agit de produire une réflexion à la suite d'échanges sur une problématique choisie parmi les thèmes abordés ou parmi les lectures obligatoires ou facultatives au cours. Il sera essentiel d'utiliser plusieurs des concepts vus dans ce cours pour nourrir la réflexion de l'équipe. Le texte devra référer à divers points de vue sur la question ou l'affirmation choisie par l'équipe, en expliquant ce qui amène l'équipe à favoriser un point de vue plutôt qu'un autre.
- Ce travail doit être remis par courrier électronique le, ou avant le, 10 avril 2012, en fichier de format « Word », à l'adresse suivante : prevostconseil@gmail.com. Le titre du fichier de transmission doit être « (nom de famille des 4 étudiants)-TS-POL4790-hiv12 » (exemple : *Leclerc-St-Pierre-Beaulieu-O'Malley-TS-POL4790-hiv12.doc*).
- Le professeur retournera, par courrier électronique, le corrigé du fichier incluant la correction effectuée.

2 - GRILLE DE CORRECTION :

Quarante (40) points sont accordés à ce travail d'équipe, en fonction de la pondération suivante :

- **Pertinence de la question** (eu égard au contenu du cours en général, des lectures de référence et des notes de cours en particulier) : 4 points (obligation de faire valider, par écrit, par le professeur, le (ou avant le) 21 février 2012).
- **Qualité du développement** logique et présentation des arguments cités en appui au développement : 25 points, à raison de 5 points maximum pour la présentation et l'aspect historique d'une problématique, 10 points maximum pour l'utilisation adéquate des concepts d'utilisation des ressources et de performance administrative, et 10 points maximum pour les autres concepts vus dans ce cours.
- **Qualité de la structure du texte** (introduction, développement, comparaison des points de vue, conclusion) : 8 points.
- **Qualité générale de la présentation** en fonction des attentes formulées dans cette note (exemples : nom du fichier de transmission qui respecte la norme édictée; page frontispice convenable avec nom des étudiants et matricules, titre du travail, nom du professeur, sigle du cours, date; modalité de transmission électronique, pagination, etc.): 3 points.

MAIS... tout écart par rapport aux exigences suivantes entraînera la perte de points :

- L'absence de validation du sujet et de son orientation sera pénalisée à raison de 4 points. (ne riez pas, c'est déjà arrivé!)
- Le respect du délai (10 avril 2012) est essentiel. Tout travail remis après cette date se verra attribuer une pénalité de 2 points par jour de retard, jusqu'à concurrence de 10 points. Passé ce délai, une entente devra être trouvée par le biais du département.
- La qualité du français (orthographe) sera notée. Ainsi, toute erreur détectée sera pénalisée à raison de 1/3 de point, jusqu'à concurrence de 5 points perdus.
- Tout dépassement de longueur du texte lui-même (1500 mots) sera pénalisé jusqu'à concurrence de 3 points (1 point perdu pour chaque tranche de 10 % en surplus).
- Une présentation du travail qui sera inférieure aux attentes stipulées entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à 3 points.